
DÉGÂTS D'EAU

En cas de dégâts d'eau, communiquez avec le service de la maintenance au 450 684-0186

Afin d'éviter que les dégâts s'aggravent :

1. Coupez l'eau
2. Localisez la fuite
3. Prévenez votre voisinage
4. Signalez votre dégât d'eau auprès du gestionnaire de l'immeuble
5. Épongez l'eau

Contactez votre assureur dès maintenant afin qu'il vous explique la marche à suivre pour vos réclamations !

Les démarches à faire rapidement

De simples mesures de prévention permettent de réduire le risque de fuites d'eau :

- Coupez l'arrivée d'eau en cas d'absence prolongée et si possible, transmettez à votre gestionnaire d'immeuble le numéro de téléphone de la personne chargée de surveiller votre appartement
- Contrôlez régulièrement l'état de votre robinetterie
- Manipulez une à deux fois par an le robinet d'arrêt général de votre appartement afin de vous assurer de son fonctionnement.